



## CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS

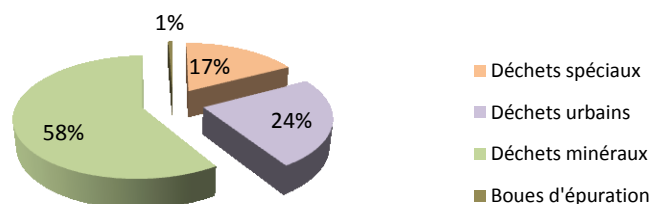
Chargé de la planification de la gestion des déchets, le Service de l'environnement (SEN) collecte auprès des communes et des entreprises les données annuelles permettant d'établir une statistique cantonale des déchets. Ce recensement découlant de l'art. 6 OLE<sup>1</sup>, permet au canton de définir les besoins en installation d'élimination des déchets, d'éviter les surcapacités et de fixer en collaboration avec les communes les emplacements les plus stratégiques. Le présent document vise à donner une vue d'ensemble sur les quantités de déchets urbains produits en Valais en 2017 ainsi que leur mode de gestion. L'évolution cantonale est également comparée à la situation en Suisse.

### Méthodologie

Les résultats sont présentés en tonnes. A l'heure actuelle, seule la production des déchets urbains fait l'objet d'une comparaison au niveau national. Les tonnages de déchets exprimés par commune sont issus du traitement des données transmises par les communes et les conseillers en déchets. Bien que les chiffres délivrés dans la présente note soient indicatifs et entachés d'incertitudes, les tendances de l'évolution de la gestion des déchets dans le canton se distinguent bien.

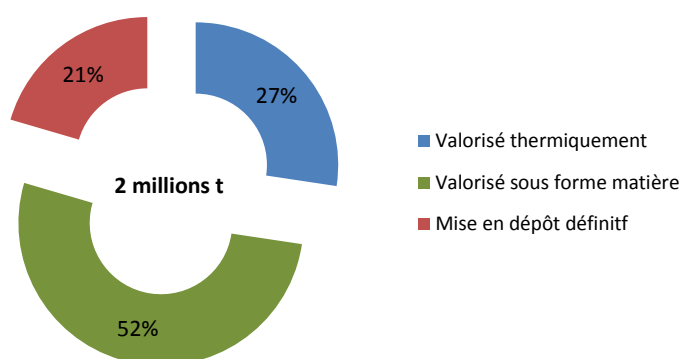
En 2017, quelques 2 millions de tonnes de déchets ont été produits dans le canton. La plus grande part concerne les déchets minéraux (par ex. béton, bitume, matériaux d'excavation) (58%), suivi des déchets urbains (24%) et des déchets spéciaux (en particulier les déchets industriels) (17%).

### Quantité de déchets produits en Valais en 2017



Plus de la moitié des déchets sont valorisables sous forme de matière, tandis que plus d'un quart le sont sous forme d'énergie. Les 3 UVTD<sup>2</sup> du canton valorisent thermiquement notamment les ordures ménagères, les encombrants et des déchets combustibles, comme le bois usagé, les huiles usagées et les boues d'épuration. Ces quatre dernières années, le pourcentage de déchets mis en dépôt définitif a diminué - passant de 36% à 21% - au bénéfice d'une augmentation de la quantité de déchets recyclés, laquelle est passée de 41% en 2014 à 52% en 2017.

### Répartition du mode de gestion des déchets en 2017



<sup>1</sup> Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016

<sup>2</sup> Usine de valorisation thermique des déchets

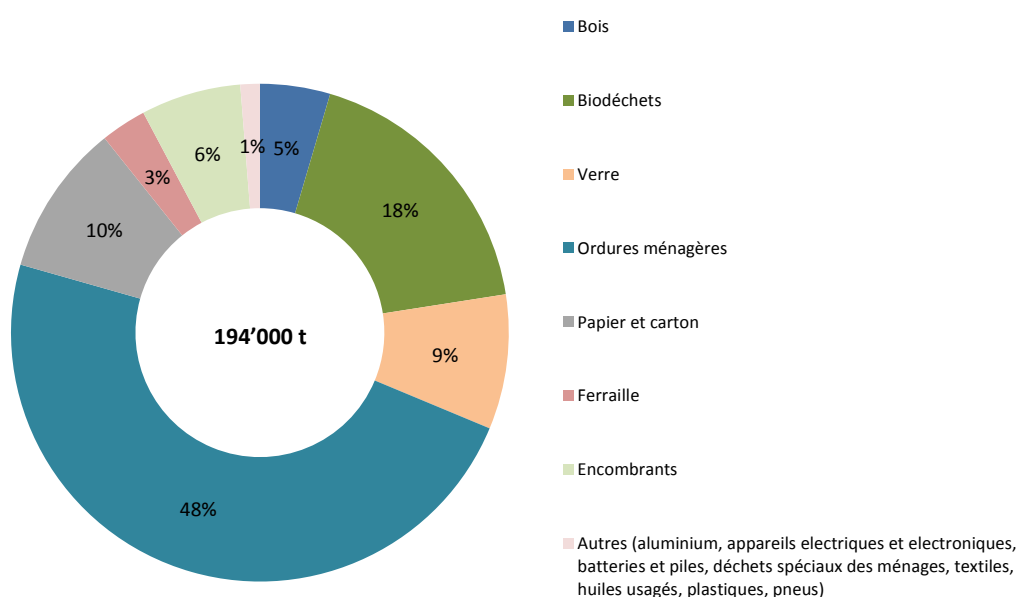
## Déchets urbains

Selon l'art. 3 OLED, on entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions<sup>3</sup>. Ils sont composés des ordures ménagères, des encombrants et des déchets provenant des collectes séparées (verre, papier/carton, ferraille, aluminium, biodéchets, PET, textile...).

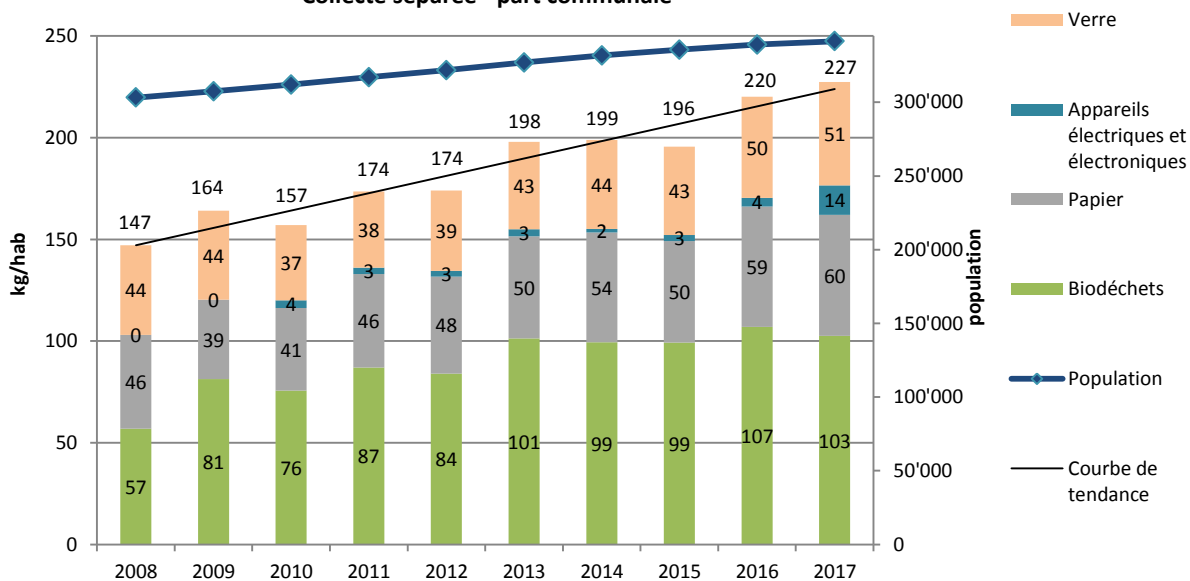
En Valais, 568 kg de déchets urbains ont été produits en 2017 en moyenne par habitant, ce qui correspond à 1,56 kg par jour et par habitant ou un total annuel de 194'000 t de déchets issues des collectes communales du canton du Valais.

La quantité de déchets urbains par habitant produits par les communes est relativement stable ce qui est positif vu la croissance économique qui favorise en général la consommation.

### Quantité de déchets urbains produits en 2017 - part communale



### Collecte séparée - part communale

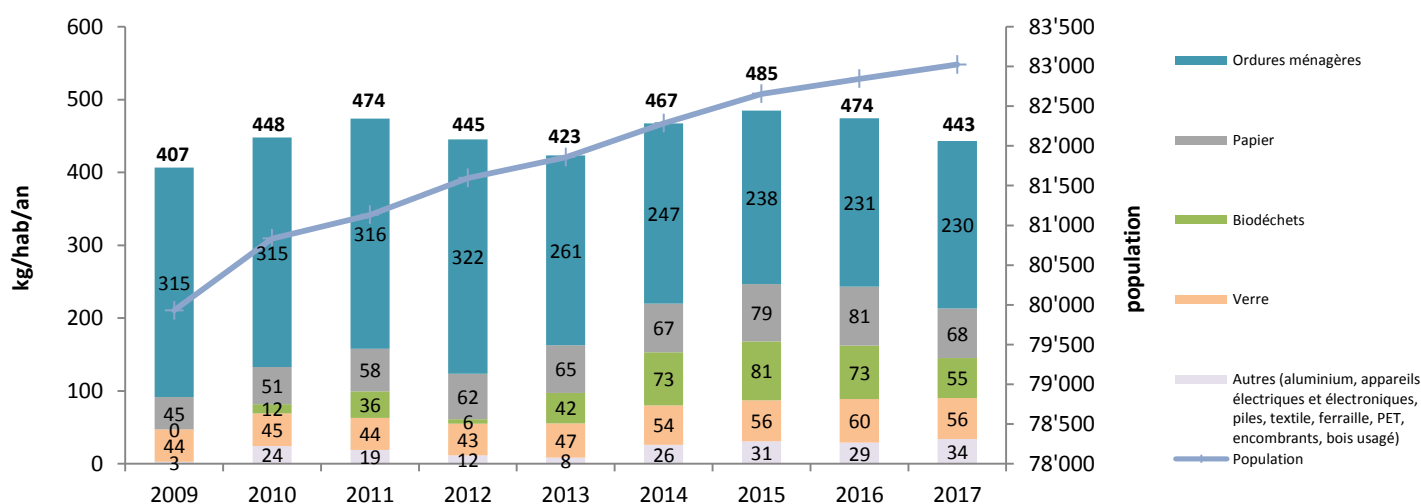


<sup>3</sup> A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les déchets assimilables aux ordures ménagères détenus par les entreprises comptant plus de 250 postes à plein temps n'entreront plus dans cette catégorie (art. 49 OLED)

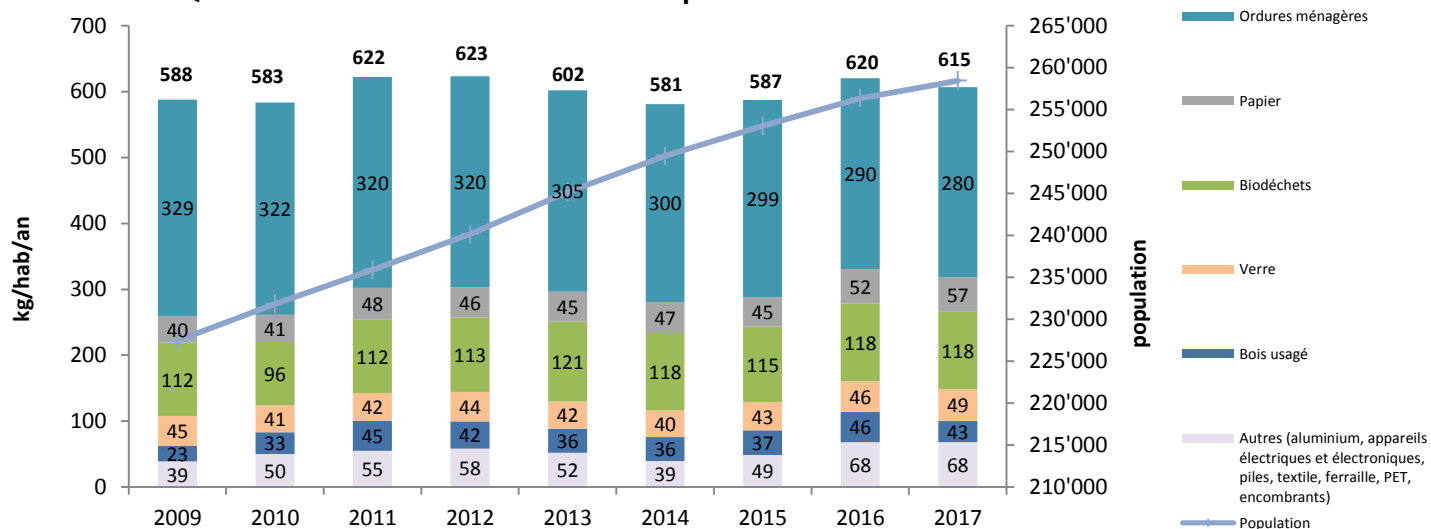
La quantité d'ordures ménagères valorisées en UVTD a diminué dans l'ensemble du canton au fil des dernières années. En revanche, la quantité d'ordures ménagères reste plus élevée dans le Valais romand que dans le Haut-Valais. Cette différence est due à l'introduction plus précoce de la taxe causale dans la partie haut-valaisanne du canton, garantissant un taux de recyclage plus important. Entre 2012 et 2013, consécutivement à l'introduction de la taxe au sac sur plusieurs communes, on constate dans le Haut-Valais une baisse de 61 kg par habitant et par an de déchets collectés en tant qu'ordures ménagères. La taxe causale étant entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le Valais romand, ces prochaines années indiqueront certainement la même tendance.

Les différences observées entre les communes du Haut-Valais et celles du Valais romand s'expliquent par des lacunes concernant les quantités collectées de bois usagé et de biodéchets dans le Haut-Valais. Il est à souligner l'effet de l'introduction plus précoce de la taxe causale dans le Haut-Valais qui s'exprime par une collecte du papier et du verre plus élevée.

### Quantité de déchets urbains collectés par les communes du Haut-Valais



### Quantité de déchets urbains collectés par les communes du Valais romand

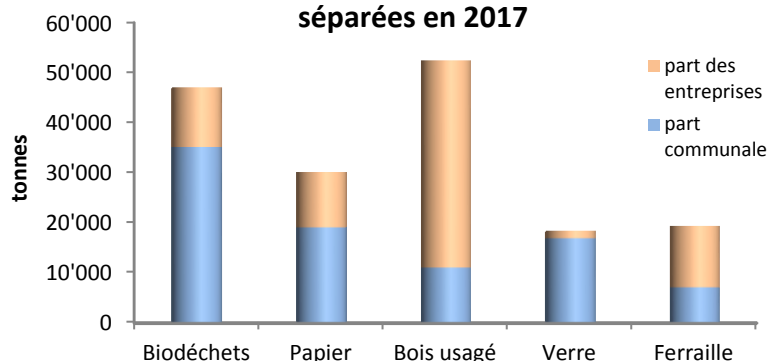


Certains types de déchets, comme le bois usagé et la ferraille sont produits en plus grande quantité par les entreprises que par les communes.

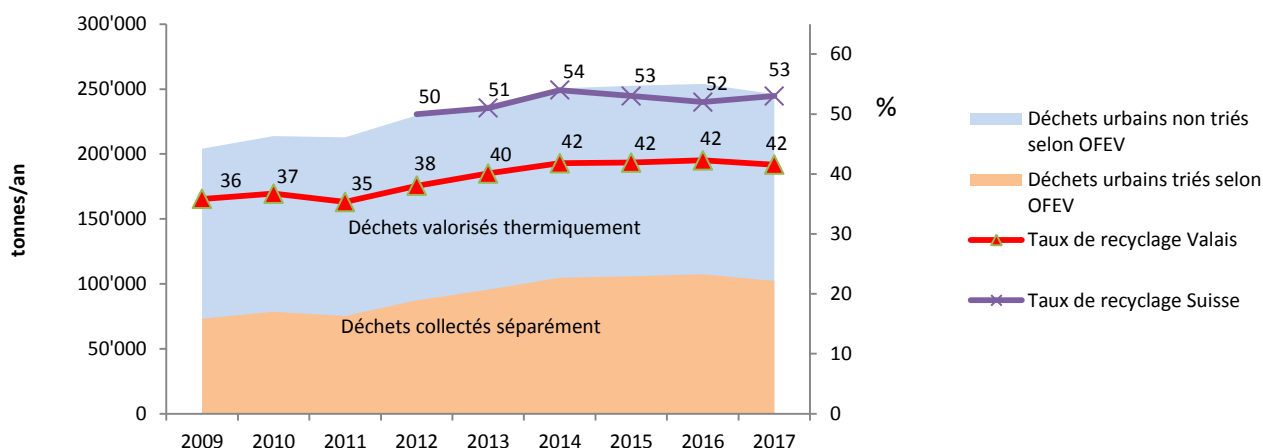
Depuis 2009, on constate une augmentation des quantités de déchets collectés séparément dans le canton. Ces collectes englobent les quantités produites par les communes, ainsi que celles produites par les entreprises valaisannes. La comparaison entre le taux de recyclage Suisse et le taux de recyclage

valaisan se fonde sur les critères de l'OFEV<sup>4</sup>, à savoir de considérer le PET, le papier/carton, les biodéchets (déchets d'origine végétale, animal ou microbienne), le textile, le verre, les piles, les appareils électriques et électroniques, le fer blanc et l'aluminium comme des déchets urbains triés. La quantité de déchets urbains produits correspond à la somme des déchets urbains collectés séparément et de ceux incinérés (valorisés thermiquement). La proportion de déchets urbains incinérés correspond au total des livraisons aux UVTD des communes ainsi que de 60% des livraisons des entreprises, ce mode de calcul étant proposé par l'OFEV.

**Répartition de la production des collectes séparées en 2017**



**Quantité de déchets urbains produits sans l'ensemble du canton**



### Objectifs / Conclusions

En Valais, le taux de recyclage est resté stable ces quatre dernières années, en revanche la moyenne Suisse a varié d'environ 2% pour la même période. Il est cependant important de souligner que la plupart de nos déchets sont valorisés sous forme matière et énergétique directement sur notre territoire. L'entrée en vigueur de la taxe causale dans le Valais romand devrait permettre d'augmenter le taux de recyclage et ainsi de se rapprocher de la moyenne Suisse.

SEN – Service de l'environnement

Marina Pacheco et Isabelle de Riedmatten, Collaboratrices scientifiques

Thierry Pralong, Chef du groupe déchets et sols

Février 2019

<sup>4</sup> Office fédéral de l'environnement